Adjudications de Chasses à courre.— Le chasse à courre dans toute l'étendue de la forêt de Fontainebleau (16.860 hectares) vient d'être adjugée, pour la somme de 20.000 francs, à MM. Lebaudy, pour une durée de six années, du 1er mai 1911 au 30 avril 1917. Les charges annuelles pour l'entretien des clôtures, murs, etc., sont, en outre, à la charge de l'adjudicataire, et s'élèvent à la somme de 21.600 francs pour la durée du bail.

La chasse à courre de la forêt de Villefermoy (2.240 hectares) a été adjugée, sur la mise à prix de 3.000 francs, à M. le comte Greffulhe. Charges à payer par l'adjudicataire pour la durée des six années de bail : 3.700 francs.

En forêt de Rambouillet, c'est Mme la duchesse d'Uzès qui a été déclarée adjudicataire pour la somme de 19.900 francs, plus les charges, qui représentent la somme de 16.200 francs pour les six années de bail des deux lots (forêt de Rambouillet et de Saint-Arnoult-l'Ouïe), dont la contenance totale est de 13.429 hectares.

A Compiègne, c'est M. le marquis de l'Aigle qui est resté adjudicataire de la forêt de Laigue et d'Ourscamp, d'une contenance de 5.355 hectares, pour le prix de 8.000 francs, plus 3.500 francs de charges par année.

Pour la forêt de Compiègne (13.826 hectares), un concurrent s'est présenté en la personne de M. le comte de Songeons, qui, de 12,000 francs, a monté les enchères à 17.200 francs ; mais c'est M. le comte de Berthier qui a eu les honneurs du dernier feu, pour la somme de 17.300 francs, plus les charges, qui sont de 8.500 francs chaque année. — NITREBLA.